



Déclaration Liminaire

Du Comité Social d'Administration (CSA) **« Formation Spécialisée »**

De la DIRPJJ Grand Centre du 17 septembre 2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Formation Spécialisée,

Vous nous convoquez pour un Comité Social d'Administration sans avoir octroyé les moyens nécessaires aux représentant.es pour effectuer leurs missions dans des conditions raisonnables et acceptables. L'actualité très inquiétante de notre administration crée beaucoup d'insécurité auprès de l'ensemble des professionnels, qui comme vous l'aurez constaté se mobilise massivement sur l'inter région pour dénoncer les politiques d'austérité entraînant une forte dégradation des conditions de travail des personnels et « une perte de sens » depuis la mise en œuvre du Code de la justice pénale des mineurs (CJPM), le 30 septembre 2021. Nous constatons votre volonté d'affaiblir le travail des représentants.es du personnel, en l'absence **d'arbitrage concernant les moyens syndicaux** : Allégement d'activité de service. Depuis plusieurs mois, l'ensemble des organisations syndicales représentatives à la PJJ ont entamé un mouvement de boycott des instances du dialogue social sur le plan national et à tous les niveaux.

Une actualité catastrophique : Un plan social inédit à la PJJ !

En plein cœur de l'été, la suppression de centaines de contrats à la rentrée et « Gel » de postes de titulaires provoque une crise sociale massive sans précédent dans notre institution. La plupart des collègues avaient l'assurance d'être reconduits au 1^{er} septembre. **Quel mépris !**

Ceux qui restent sont dans un état de malaise : comment une institution de « PROTECTION » peut traiter aussi mal ces personnels et par conséquent ces usagers !?

Quels messages donne-telle à notre société ? La détresse des jeunes et des familles a-t-elle un prix ? Ces licenciements déguisés et surtout violents ont créé des départs soudains qui vont générer une réorganisation forcée des services au détriment des missions : les cadres demandent aux équipes de faire des propositions pour fonctionner « **en mode dégradé** » ou de renoncer à certaines de nos missions.

Les missions de prévention de la délinquance, l'expo 13/18, les stages de citoyenneté, le nombre de jeunes accueillis dans les UEAJ, le développement du partenariat, des projets vont devoir être mis en veille le temps de....



Comment pouvons-nous tolérer la suppression brutale de 30 à 40 % des dotations de fonctionnement.

Comment garantir l'exercice des missions dans ces conditions ? Ces pertes de moyens sont en total contradiction avec le rapport du Sénat qui pointe la nécessité d'améliorer l'attractivité des métiers de la PJJ.

Dans notre inter région, voici les conséquences : **42 licenciements secs et 19 contrats décalés** en octobre ou plus tard (mais sans garantie) Aucun remplacement de congés maladie ou de temps partiel.

La mise à mal ou la **disparition de la pluridisciplinarité** sur plusieurs UEMO. Le report de l'ouverture de l'UEHD de Tours, la suspension de l'expérimentation de l'EPE Bourgogne Ouest, etc.

C'est du jamais vu à la PJJ ! Sur le fond, c'est irresponsable. Sur la forme, c'est intolérable !

Pour toutes ces raisons, aujourd'hui, **nous ne siégerons pas à cette instance**. La tête sous l'eau, les professionnels qui ont survécus à ce séisme veulent encore y croire, **DEFENDRE** nos missions de **service public d'éducation** en se mobilisant partout en France, en alertant l'opinion publique. Il en est de l'avenir de notre société, nous ne pouvons faire des économies sur le dos de notre jeunesse et des plus précaires.

Alors oui, ensemble, les personnels disent NON ! L'intersyndicale dit NON !

Nous appelons les personnels des 14 départements de Bourgogne-Franche Comté et du Centre Val de Loire à se mettre en **Grève le 19 septembre** pour signifier que nous voulons les moyens pour faire notre travail.

Nous appelons les magistrats, les personnels des services judiciaires, les avocats et tous les partenaires de la Justice des Mineurs, à nous soutenir en nous rejoignant aux rassemblements unitaires organisés :

- Tribunal Judicaire (TJ) de Vesoul à 12h
 - TJ de Montbéliard à 12h
 - TJ de Besançon à 12h
 - TJ de Tours à 12h
 - TJ de Blois à 13h
 - TJ de Nevers à 12h
 - TJ de Dijon à 13h

Les élus.es du **SNPES-PJJ/FSU**,
de la **CGT PJJ**
et de la **CFDT Interco Justice**